PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 octobre 2023

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, le jeudi 12 octobre 2023 à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Bruno MARECHAL, Maire.

Étaient présents : M. Bruno MARECHAL, Maire. M. Baptiste TALLAN, Mme Agnès SZWIEC, M. Christian BILLOT, Mme Marie-Laurence PIERRE, Adjoints. Mmes Léonie GARCIA, Magali DEFLANDRE. MM. Marc DUTARTRE, Victor GRAVELET, Yvan BOUTREAU, Jean-Marc CHERTIER, Conseillers Municipaux.

Absents : Mmes Stéphanie HOHWEILLER, Virginie MARTIN-GREGUY, Nadine SENGEL, M. Xavier MORAND.

Excusés : Mme Stéphanie HOHWEILLER, Virginie MARTIN-GREGUY, M. Xavier MORAND.

Pouvoirs : M. Xavier MORAND à M. Bruno MARECHAL, Mme Stéphanie HOHWEILLER à M. Baptiste TALLAN, Mme Virginie MARTIN-GREGUY à M. Christian BILLOT,

Secrétaire : Mme Agnès SZWIEC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

Monsieur le Maire reporte le point suivant :

- Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2023

1. Conseil municipal – Désignation d'un correspondant « Incendie et secours »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé par 13 voix pour et 1 abstention (Marc DUTARTRE) :
1° de ne pas procéder au scrutin secret ;
2° de désigner Christian BILLOT, « correspondant incendie et secours ».

2. Bâtiment communaux - Mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente au profit de l'association EPTCL dans le cadre du téléthon

Monsieur le Maire expose que l'association EPTCL propose une manifestation pour le téléthon.
Ainsi et au lieu de verser une subvention au téléthon, la participation de la commune se traduirait par la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
d'autoriser la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente au profit de l'association EPTCL le week-end du 21 et 22 octobre 2023.

3. Bâtiments communaux – Convention de mise à disposition des locaux avec la communauté de communes au titre de l'année 2023-2024 – Avenant n°1

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes a sollicité la commune de Levet dans le cadre du centre de loisirs organisé pour la première semaine des vacances de toussaint. Il a été mis en évidence que de nombreux enfants avaient été placés sur liste d'attente. Cette situation est liée au manque de places au complexe périscolaire. En effet, ce dernier ne peut accueillir que règlementairement 35 places. Ainsi, la communauté de communes souhaite bénéficier des locaux de l'école maternelle qui se situe juste à côté du complexe périscolaire et qui permettrait d'inscrire

l'ensemble des enfants inscrits sur liste d'attente. La directrice de l'école maternelle a accepté la mise à disposition de certaines pièces mais à titre exceptionnel pour ces vacances.

Baptiste TALLAN ajoute que le nombre exact d'inscrits s'établit à 58 enfants dont une trentaine domiciliée sur Levet. Pour éviter que cette situation se reproduise à l'avenir, il est envisagé que le centre de loisirs ne soit pas seulement réalisé à Levet mais sur les 3 sites en même temps dont Levet, Venesmes et Lignières. Deux nouveaux recrutements sont donc envisagés pour permettre la mise place de ce nouveau système. Toutefois, la deuxième semaine de chaque vacance, le centre de loisirs ne se fera qu'à Venesmes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
1° d'autoriser la mise à disposition de l'école maternelle dans le cadre de la première semaine du centre de loisirs durant les vacances de la toussaint ;
2° d'adopter tout avenant à la convention de mise à disposition des locaux avec la communauté de communes au titre de l'année 2023-2024 pour permettre cette mise à disposition.

4. Intercommunalité - Rapport sur la qualité et le service de l'eau potable – Année 2022

Christian BILLOT expose que le rapport de l'eau potable du SMEACL (Syndicat Mixte Eau et Assainissement non collectif de Châteauneuf sur Cher – Lapan) a été envoyé à chaque élu et que chacun a donc pu en prendre connaissance sans qu'il soit nécessaire de revenir sur les détails du rapport.

Monsieur le Maire ajoute que la consommation type est indiquée pour 120m3 alors qu'elle se situe plutôt aux alentours de 90 m3. La base n'est donc pas tout à fait fidèle à la réalité.

Christian BILLOT fait état d'une chute assez importante du nombre de foyers desservis. Ce dernier représente une diminution en nombre d'environ 4,1 %.

Baptiste TALLAN fait part de la création d'un nouveau forage, par et pour le compte de l'agglomération de Bourges. Ce nouveau forage pourrait avoir une incidence pour le syndicat qui vend de l'eau sur le territoire de Bourges.

Christian BILLOT ajoute que dans certains cas le SMEACL fournit de l'eau à d'autres syndicats. A l'inverse, lorsque SMEACL manque d'eau, ce dernier fait appel aux autres syndicats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
d'adopter le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

5. Intercommunalité - Rapport sur le prix et sur la qualité du service de l'assainissement – Année 2022

Monsieur le Maire expose que là encore le rapport a été transmis à l'ensemble municipal afin qu'il puisse en prendre connaissance avant la réunion.

Léonie GARCIA demande si des mesures de prévention sont envisagées concernant les fuites présentes sur le réseau..

Christian BILLOT répond que concernant le réseau d'eau potable, le réseau n'est pas mauvais sur Levet dans la mesure où il y a eu de nombreuses réfections. Toutefois, le SMEACL ne concerne pas que Levet, et les autres communes sont concernées par un certain nombre de fuites. Le réseau fait état d'un rendement à hauteur de 91 %. Il s'agit donc d'un niveau de rendement satisfaisant.
Le SMEACL a mis en place une nouvelle technique pour permettre de mieux identifier la localisation des fuites. Le principe consiste à poser de plus en plus de compteurs sur le réseau afin de réduire les longueurs concernées par les fuites. Il faut donc s'attendre à une hausse du rendement pour l'an prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
d'adopter le rapport sur le prix et sur la qualité du service d'assainissement 2022.

6. Intercommunalité - Rapport d'activités 2022 de la communauté de communes

Baptiste TALLAN expose que la communauté de communes a été créée par l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2010. Son siège est situé 2 rue Brune à Châteauneuf sur Cher est composée de 18 communes.

Le territoire de la communauté de communes comporte une population de 8 834 habitants et une superficie d'environ 380 km². Baptiste TALLAN que la communauté à une perte assez importante d'habitants et qui se traduira surtout dans le cadre du prochain rapport d'activité.

La communauté de communes est composée de 18 communes avec trois pôles d'équilibres de territoire que sont Châteauneuf sur Cher, Levet et Lignières.

Les compétences de la communauté de communes présentées ci-dessous, ont été mises en conformité avec les textes législatifs et règlementaires successifs.

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique et touristique.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés
- Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L.2224-8
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement

Les compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

Les compétences facultatives :

- Culture

Suite aux réflexions menées avec l'ensemble des élus quant à la création de services mutualisés entrant en vigueur au 1er janvier 2017 s'inscrivant dans une logique de solidarité intercommunale, 3 conventions de mise en place d'un service commun (entretien des chemins ruraux, espaces verts fleurissement, et installation et entretien des illuminations de Noël) ont été signées entre la communauté de communes et les communes du territoire.

Le compte administratif 2022 (budget général) s'établit en dépenses à 2 327 011,26 € et en recettes à 3 731 608,00 € pour la section de fonctionnement et s'établit en dépenses à 467 897,58 € et en recettes à 596 665,00 € pour la section d'investissement.

Le compte administratif 2022 (budget assainissement en DSP) s'établit en dépenses à 426 876,69 € et en recettes à 425 505,18 € pour la section de fonctionnement et s'établit en dépenses à 1 377 365,85 € et en recettes à 1 419 881,76 € pour la section d'investissement.

Le compte administratif 2022 (budget ordures ménagères) s'établit en dépenses à 8 060,72 € et en recettes à 13 953,58 € pour la section de fonctionnement.

- Taxe foncière – Bâti : ..... 10,00 %
- Taxe foncière – Non bâti : ..... 18,71 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : ..... 9,48 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :
de prendre acte du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher.

7. Informations et question diverses

Yvan BOUTREAU demande si dans le cadre de la politique de soutien aux commerces, il est envisageable d'indiquer un panneau directionnel concernant le restaurant de Levet. Monsieur le Maire répond qu'il va étudier la faisabilité de cette demande.

Léonie GARCIA demande si les agents communaux se sont rapprochés de la mairie concernant la prime pour le pouvoir d'achat.

Monsieur le Maire répond que ce projet sera étudié soit par la commission finances soit par la commission du personnel ou les deux.

Jean-Marc CHERTIER demande si la commune est au courant pour la boulangerie.

Monsieur le Maire répond que la boulangerie a effectivement été placée en redressement judiciaire pour une durée de 6 mois. La question se pose de savoir à combien est estimé le fonds de commerce. Plusieurs démarches sont effectivement entamées. Si la commune rachète le fonds, il faut savoir où installer la nouvelle boulangerie.

Jean-Marc CHERTIER ajoute qu'il serait important de travailler sur le sujet avant que les 6 mois ne soient écoulés.

Yvan BOUTREAU répond que les 6 mois peuvent faire l'objet d'un renouvellement.

Monsieur le Maire répond qu'il faut savoir si la commune est en mesure ou non d'acheter les murs ainsi que le fonds de commerce.

Baptiste TALLAN informe que les mats solaires ont été installés sur le chemin situé entre le lotissement de la forêt et la rue de la Bardonnerie. Visiblement, les heures d'éclairage des mats ne correspondent pas à ceux de l'éclairage public de la commune. Une demande sera faite dans ce sens au SDE. Baptiste TALLAN informe de l'ouverture d'un nouveau commerce en lieu et place de l'ancien plombier Faucard. Le nom de ce commerce est « Seïko Tattoo » qui est ouvert du mardi au samedi de 10h à 19h. Plus exactement, il sera ouvert à compter de mardi 17 octobre..
Lors de la réunion de vice-présidents à la communauté de communes, il a été annoncé que les travaux du pluvial devraient bientôt commencer. Finalement, la communauté de communes n'apportera pas un fonds de concours financier. L'aide de la communauté se traduira par le fait de participer directement aux travaux de réalisation du fossé pluvial.

Agnès SZWIEC informe que vendredi dernier a eu lieu l'inauguration de l'extension du local de la banque alimentaire lors de laquelle étaient présentes la sous-préfète ainsi que la Sénatrice. L'inauguration s'est bien passée. Elle informe également de sa présence lors des dernières assemblées générales qui ont eu lieu à savoir celle de créa déco, l'atelier loisirs créatifs et Levet de Rideau.

Monsieur le Maire informe :

- du bilan de la dernière collecte de sang qui a eu lieu le 26 septembre 2023. Cette dernière fait état de 36 personnes présentées, 27 prélevés et 3 nouveaux.

Suite à une remarque de Léonie GARCIA qui a constaté que les dates votées pour le téléthon n'étaient pas les bonnes, un nouveau vote a l'unanimité a été prononcé sur les nouvelles dates.

Monsieur le Maire informe des dates suivantes :

- Samedi 14 octobre : soirée moules frites organisée par le comité des fêtes à la salle polyvalente.

- Dimanche 15 octobre :
    - Ciné gouter avec le film « Nina et le secret du hérisson ».
    - Projection de « Mise au vert ».
- Lundi 16 octobre : Réunion d'information de l'AMF à la salle polyvalente de Levet sur la gestion de la voirie communale et les chemins ruraux.
- Mercredi 18 octobre : 24ième anniversaire de la loi relative à la substitution à l'exposition « aux opérations effectuées en Afrique du nord ».
- Vendredi 20 octobre : réunion des associations à la salle polyvalente à 19h.
- Samedi 21 octobre :
    - Cérémonie de citoyenneté en mairie à 9h30.
    - Téléthon à la salle polyvalente à partir de 19h30 à la salle polyvalente.
- Mercredi 25 octobre : fin de la concertation pour la modification simplifiée du PLUi qui a débuté le 25 septembre.
- Mardi 31 octobre : Halloween organisé par Arc en ciel.
- Dimanche 29 octobre : Cyclo-cross organisé par Levet Tout Terrain aux Charpeignes.
- Vendredi 10 novembre : Cérémonie des nouveaux arrivants et des nouveaux nés à 18h30 à la salle polyvalente.
- Samedi 11 novembre :
    - Commémoration de l'armistice
    - Soirée Soul Blues (Concert du groupe « rural zinzin ») organisée par les Lapinos à la salle polyvalente
- Dimanche 12 novembre :
    - Jeux traditionnels et Gaming organisés par les Lapinos à la salle polyvalente.
    - Cinéma rural avec la diffusion du film « Maryline et son juge » à 20h à la salle polyvalente.
- Mercredi 15 novembre : Soirée cabaret organisée par Générations Mouvement à la salle polyvalente.
- Samedi 18 novembre et dimanche 19 novembre : vide atelier organisé Créa Déco à la salle polyvalente.
- 24 et 25 novembre : Collecte nationale de la banque alimentaire en mairie
- Agnès informe que la collecte sera faite vendredi matin 24 à Intermarché de Chateauneuf et vendredi qprès-midi et samedi matin en salle de conseil
- Jeudi 30 novembre : conseil municipal à 19h
- Lundi 18 décembre : conseil municipal sur le budget primitif 2024 à 18h

L 'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h42.

Bruno MARECHAL,
Maire

Agnès SZWIEC
Secrétaire de séance